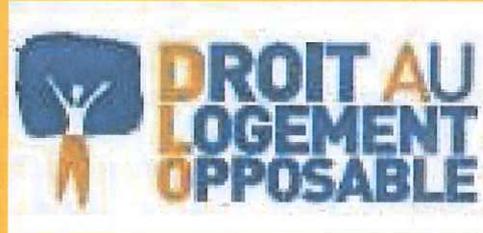




Association Départementale
Accueil Écoute & Veille sociale - **LOGEMENT HÉBERGEMENT**
Emploi Formation - Ateliers d'insertion



ACCUEIL—INFORMATION—ACCOMPAGNEMENT

ADALEA
50 rue de la corderie
22 000 SAINT-BRIEUC
02.96.68.30.50

ADALEA
1 rue de la Chesnaie
22 600 LOUDEAC
02.96.28.04.35

www.adalea.fr



Votre situation

-  Vous avez engagé des démarches de recherche de logement ou d'hébergement qui n'aboutissent pas
-  Votre situation correspond aux critères de recours de la loi DALO ou vous souhaitez avoir des informations sur ces critères

Dans le cadre de ses permanences **Droit Au Logement Opposable**, ADALEA vous propose un accompagnement

-  Etudier ensemble votre dossier logement ou hébergement, les démarches entreprises et les démarches à effectuer
-  Evaluer avec vous les solutions logement ou hébergement dont vous pouvez bénéficier
-  Regarder ensemble, le cas échéant, si vous pouvez constituer un recours Droit au Logement Opposable devant la commission de médiation des Côtes d'Armor
-  Vous informer sur la loi DALO afin de faire valoir vos droits
-  Vous accompagner dans la constitution de votre dossier de recours DALO
-  Vous assister tout au long de votre recours devant la commission de médiation
-  Vous accompagner, si nécessaire, dans votre recours en contentieux devant le Tribunal Administratif

Le recours DALO est un droit, renseignez-vous !



Informations pratiques

 Avant d'effectuer un recours devant la commission de médiation, vous devez vous trouver dans l'une des situations suivantes :

- ▶ Dépourvu de logement
- ▶ Menacé d'expulsion sans possibilité de relogement
- ▶ Hébergé dans une structure d'hébergement depuis plus de 6 mois
- ▶ Logé dans des locaux impropres à l'habitation
- ▶ Logé dans un local manifestement sur-occupé ou non décent
- ▶ Demandeur de logement locatif social depuis plus de 18 mois

Tout recours doit être précédé de démarches personnelles afin de trouver une solution à vos difficultés de logement ou d'hébergement.

 Les conseillers logement de l'ADALEA vous reçoivent sur rendez-vous pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches :

à Loudéac tous les 15 jours

1 rue de la Chesnaie
22 600 LOUDEAC
02.96.28.04.35

logementhebergement@adalea.fr

à Saint-Brieuc chaque semaine

50 rue de la corderie
22 000 SAINT-BRIEUC
02.96.68.30.50

chrsargos@adalea.fr

 Formulaires logement ou hébergement de saisine de la commission de médiation sur www.cotes-darmor.pref.gouv.fr rubrique "logement et cohésion sociale" ou à retirer en Préfecture, place du Général de Gaulle à Saint-Brieuc. Ce formulaire pourra également vous être remis lors de votre rendez-vous avec un conseiller ADALEA ou téléchargeable sur www.adalea.fr

 Une fois votre dossier complété, accompagné de tous les justificatifs, vous devez le retourner à :

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Service politiques d'insertion et de lutte contre les exclusions
1 rue du parc - 22 000 SAINT-BRIEUC**

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE ?

Vous pouvez constituer un recours devant la commission de médiation, si vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes :

- ▶ Dépourvu de logement
- ▶ Menacé d'expulsion sans possibilité de relogement
- ▶ Hébergé dans une structure d'hébergement depuis plus de 6 mois
- ▶ Logé dans des locaux impropres à l'habitation
- ▶ Logé dans un local manifestement sur-occupé ou non décent
- ▶ Demandeur de logement locatif social depuis plus de 18 mois

Avant tout recours devant la commission de médiation, vous devez avoir mené des démarches personnelles afin de trouver des solutions à vos problèmes de logement ou d'hébergement.

COMMENT FAIRE UN RECOURS AMIABLE DEVANT LA COMMISSION DE MÉDIATION ?

Pour faire une demande de recours devant la commission de médiation des Côtes d'Armor pour une demande de logement ou d'hébergement, vous devez compléter un dossier.

OÙ SE PROCURER LE DOSSIER DE RECOURS AMIABLE ET LA LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES ?

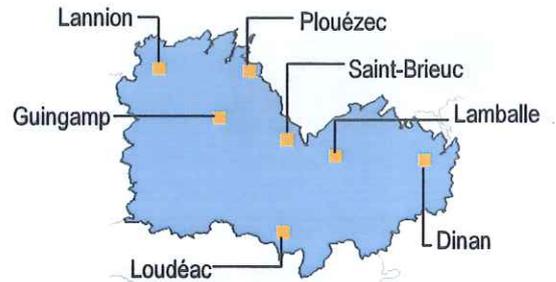
- ▶ Sur le site internet de la Préfecture des Côtes d'Armor à Saint-Brieuc : www.cotes-darmor.pref.gouv.fr, rubrique "logement et cohésion sociale", ou en vous rendant directement à la Préfecture, place du Général de Gaulle à Saint-Brieuc
- ▶ En vous rapprochant de l'une des associations agréées du département dont la liste figure au dos du document

OÙ RENVOYER LE DOSSIER DE DEMANDE DE RECOURS AMIABLE UNE FOIS COMPLÉTÉ ?

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Service politiques d'insertion et de lutte contre les exclusions
1 rue du parc - 22 000 SAINT-BRIEUC**



LISTE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
QUI PEUVENT VOUS AIDER DANS VOS
DÉMARCHES DALO



SAINT-BRIEUC

 **Association Le Marronnier**
6 place Saint-Pierre
Tél : 02 96 33 32 54
secretariat@fjt-lemarronnier.fr

SAINT-BRIEUC

 **Foyer des jeunes
travailleurs L'igloo**
56 Bd Waldeck Rousseau
Tél : 02 96 33 23 91
fjt-ligloo@wanadoo.fr

SAINT-BRIEUC

 **Adalea**
50 rue de la Corderie
Tél : 02 96 68 30 50
chrsargos@adalea.fr

LAMBALLE

 **Penthièvre Actions**
8 rue des Gastadours
Tél : 02 96 31 34 77
penthievreactions@wanadoo.fr

DINAN

 **Association Noz Deiz**
12 rue du Capitaine Hesry
Tél : 02 96 87 32 10
noz-deiz@wanadoo.fr

PLOUZÉC

 **Centre d'Action Sociale
et Culturelle Intercommunal**
36 Le Questel
Tél : 02 96 22 73 66
casci@orange.fr / marion.fegard@orange.fr

SAINT-BRIEUC

 **Union Départementale
des Associations Familiales**
28 boulevard Hérault
Tél : 02 96 33 40 76
politiquefamiliale.udaf22@wanadoo.fr

SAINT-BRIEUC

 **Association de Protection
des Majeurs des Côtes d'Armor**
18 rue Parmentier
Tél : 02 96 68 16 80
association@apm22.fr

LANNION

 **AMISEP - Service Kerlann**
64 rue de C'hra Douar / BP 60222
Tél : 02 96 48 15 33
Kerlann.lannion@amisep.asso.fr

LOUDÉAC

 **Adalea**
1 rue de la Chesnaie
Tél : 02 96 28 04 35
logementhebergementloudeac@adalea.fr

DINAN

 **Association Steredenn—CLLAJ**
1 chemin du Pont Pinet
Tél : 02 96 87 12 12
fjt.dinan@wanadoo.fr

GUINGAMP

 **Comité Local
Pour le Logement**
Place du château
Tél : 02 96 21 21 54
ccl.guingamp@free.fr